

Communiqué de presse

Paris, le 4 décembre 2019

Engagement civique

Jeune, européen, engagé : le Volontariat Franco-Allemand

Les candidatures sont ouvertes pour les 18-25 ans qui souhaitent effectuer leur Service Civique en Allemagne – une expérience professionnelle, interculturelle et inoubliable.

Que faire après le bac ? Comment trouver sa voie ? Où s'investir pour faire vivre des valeurs européennes ? Destinés aux jeunes de 18 à 25 ans, le [Volontariat Franco-Allemand](#) leur permet d'acquérir une expérience professionnelle et interculturelle, tout en développant leur engagement social.

L'appel à candidatures pour un Volontariat Franco-Allemand en 2020 – 2021 est désormais ouvert.

Vous souhaitez interviewer un ou une jeune de votre région qui a sauté le pas ? N'hésitez pas à contacter le service de presse de l'OFAJ qui vous mettra en contact : rainard@ofaj.org

Où s'engager ? Durant **10 à 12 mois**, les jeunes pourront s'engager

- dans un établissement scolaire ou dans l'enseignement supérieur,
- à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ),
- dans une collectivité territoriale
- ou dans les domaines écologique, sportif, social ou culturel.

Que faire ? Le Volontariat Franco-Allemand est une **occasion unique** de

- s'immerger dans la culture et la langue allemande et développer des compétences interculturelles ;
- gagner une expérience et orientation professionnelle ;
- s'investir au service de la société et contribuer à l'émergence d'une société civile franco-allemande et européenne ;
- se faire des amis outre-Rhin.

Pendant cette année, **4 semaines de formation** interculturelle permettent aux jeunes de se préparer à leur mission, de se familiariser avec la langue et la société allemandes, d'échanger et de nouer des liens avec d'autres volontaires de France et d'Allemagne, ou encore de découvrir de possibles pistes pour le futur.

Comment postuler ?

- Pour le volontariat en établissement scolaire, dans l'enseignement supérieur ou à l'OFAJ : déposer un CV et une lettre de motivation sur la [plateforme de candidature de l'OFAJ jusqu'au printemps 2020](#).
- Pour le volontariat en association, se renseigner auprès des organismes d'envoi français. Le Volontariat Franco-Allemand s'appuie sur le principe du tandem : une association en France envoie une ou un volontaire à une association en Allemagne (et en reçoit une ou un volontaire en retour). Une liste des organismes d'envois est disponible sur [le site de l'OFAJ](#).

Service de presse :

Johanna Haag
haag@ofaj.org
+33 1 40 78 18 45
+33 6 24 21 58 61

Mawéna Rainard
rainard@ofaj.org
+49 30 288 757 32

www.ofaj.org
Twitter: @ofaj_dfjw
#ofajpressedfjw

2 / 2

Pour en savoir plus :

Le Volontariat Franco-Allemand est **rémunéré** de 522,87 euros par l'Agence du Service Civique ; s'ajouté une autre aide en espèce ou en nature (selon les structure) d'une valeur de 107,58 euros minimum ainsi que l'assurance.

Le Volontariat Franco-Allemand a été créé avec la loi de 2006 sur le volontariat associatif et sur le service civil. L'OFAJ s'est vu confier la mission de le développer ; il le coordonne depuis 2007 avec le soutien de l'Agence du Service Civique et du ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse.

Service de presse :

Johanna Haag
haag@ofaj.org
+33 1 40 78 18 45
+33 6 24 21 58 61

Mawéna Rainard
rainard@ofaj.org
+49 30 288 757 32

www.ofaj.org
Twitter: @ofaj_dfjw
#ofajpressedfjw